

REGLEMENT PARTICULIER

1^{ER} RALLYE REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE D'AZERGES

19 ET 20 FEVRIER 2022

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **lundi 3 janvier 2022**

Ouverture des engagements : **mardi 4 janvier 2022**

Clôture des engagements : **lundi 7 février 2022**

Parution du carnet d'itinéraire : **jeudi 10 février 2022**

A TELECHARGER UNIQUEMENT SUR LE SITE DE L'ASA CENTAURE

Dates et heures des reconnaissances :

- **samedi 12 février 2022 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,**
- **dimanche 13 février 2022 : uniquement de 14 h à 17 h 30 (strictement interdites en-dehors de cet horaire),**
- **vendredi 18 février 2022 de 9 h à 13 h.**

Vérifications administratives le : **samedi 19/02/2022 de 14 h à 19 h**

Vérifications techniques le : **samedi 19/02/2022 de 14 h 15 à 19 h 15**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **samedi 19 février 2022 à 18 h 00**

Publication des équipages admis au départ : **à l'issue de la première réunion du collège, le samedi 19/02/2022 vers 20h30.**

Départ de : **LAMURE sur AZERGUES – 69870 - le dimanche 20 février 2022 à 8 h (1^{er} concurrent)**

Publication des résultats le : **dimanche 20 février 2022, 30 minutes après l'entrée au parc fermé du dernier concurrent arrivé.**

Arrivée à : **LAMURE sur AZERGUES – Place de la Mairie (à partir de 16 h 10)**

Vérification finale nécessitant un démontage : **dimanche 20 février 2022 (Taux horaire : 60 € TTC)**

Publication des résultats du rallye le : **dimanche 20/02/2022** Lieu : **LAMURE S/AZERGUES – Place de la Mairie**

Remise des prix le : **dimanche 20 février 2022** Lieu : **Salle Polyvalente – Lamure s/Azergues**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CENTAURE organise le 1^{er} Rallye régional de la Haute Vallée d'Azergues en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 17 novembre 2021 sous le numéro **R2** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **16** en date du 17 novembre 2021.

Comité d'Organisation

ASA CENTAURE

Secrétariat du Rallye - Adresse : ASA CENTAURE – 15 rue de la Mairie – 69210 LENTILLY

Téléphone : 06.12.54.30.08

Mail : contact@asacentaure.com - Site Internet : asacentaure.com

Permanence du Rallye (**PC**) : Mairie de Lamure sur Azergues – 69870 – Tél : 04.74.02.03.71

1.1P. OFFICIELS

Observateur du Comité	M.	Licence n°
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Louis Jean VILLARD	Licence n° 12774
Commissaires Sportifs	Mme Corinne BEFFY	Licence n° 27682
	M. Bruno BIGOURDAN	Licence n° 243696
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Geneviève VILLARD	Licence n° 12778
Directeur de Course	M. Daniel BERTHON	Licence n° 1621
Directeurs de Course Adjoint	M. Bruno MUSELLI	Licence n° 2403
Directeurs de Course Adjoint délégués aux ES	M. Albert HURARD	Licence n° 1057
	M. Daniel VERNET	Licence n° 147321
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mme Catherine DESHAYES	Licence n° 61305
	M. Jean Luc DESHAYES	Licence n° 235799
	M. Pascal MAGNE	Licence n° 43098
Responsable des Commissaires	M. Patrick SOUVY	Licence n° 236778
Commissaire Technique responsable	M. Alain BILLOUD	Licence n° 13082
Commissaires Techniques adjoints	M. Yannick BOSSEAU	Licence n° 223616
	M. Alain PETITON	Licence n° 2732
Commissaire Techniques responsable – V.H.C.	M. Jean Claude CARRE	Licence n° 13049
Médecin chef	M.	Licence n°
Responsable Chargée Relations Avec Concurrents	Mme Emilie TRAMONT	Licence n° 179234
C. R. A. C. – V.H.C.	Mme Josiane HURARD	Licence n° 1053
C. R. A. C.	Mme Sylvette RAFFIER	Licence n° 4242
Voiture Tricolore	M. Thierry HERITIER	Licence n° 1713
000	M.	
00	M.	
0 VHC	M.	
0 MODERNE	M.	
Voiture Damiers	M. Fernand VERRIERE	Licence n° 6123
	Mme Marie Noëlle FAURE	Licence n° 20376
Voiture Info Sécurité	M. Guy VIGNAND	Licence n° 11206
Chargé des relations avec la presse	M. Emmanuel PERRIER	Licence n° 259999
Chronométrateurs – Classements - Informatique	LC CHRONO	
Speaker	M. Henri BRUYERE	Licence n° 244347

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye HAUTE VALLEE D'AZERGUES compte pour :

- **la COUPE DE France DES RALLYES 2022 – Coef. 2,**
- **le CHAMPIONNAT Ligue Rhône Alpes 2022**

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation aux vérifications seront consultables sur le site : asacentaure.com.

Vérifications Administratives :

Le samedi 19 février 2022 de 14 h à 19 h – Lieu : Salle Polyvalente de Lamure sur Azergues.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, leur licence 2022, le passeport technique et la fiche d'homologation de leur véhicule.

Vérifications Techniques :

Le samedi 19 février 2022 de 14 h 15 à 19 h 15 – Lieu : Parking de la Gare de Lamure sur Azergues.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage RONZON – RD 385 – Lamure sur Azergues

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 €.

A l'issue des vérifications techniques, la liste des partants sera affichée après validation par le Collège des Commissaires Sportifs.

Lieu : Mairie de Lamure sur Azergues

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye HAUTE VALLEE D'AZERGUES doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement à télécharger sur le site de l'ASA CENTAURE, dûment complétée, avant le **Lundi 7 février 2022**, et accompagnée **des photocopies des permis de conduire et des licences PILOTES et COPILOTES.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures toutes catégories confondues (Moderne – VHC). Si à la date de clôture des engagements, le nombre d'inscrits enregistrés est inférieur à **75**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- prix spécial équipage 100 % ASA CENTAURE : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **700 €**
- **Il sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par voiture pour le transpondeur. Chèque à l'ordre de LC CHRONO.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve.

La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours avant le départ du rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA (Ordre de départ : VHC – Moderne).

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VEHICULES AUTORISES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Nouveaux groupes en vigueur selon modifications du Comité Directeur FFSA du 21 juillet 2021.

4.2P. PNEUMATIQUES

Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

(Pneus hiver autorisés)

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance situé : **Z.I. de Lamure sur Azergues.**

Mise en place le **samedi 19 février 2022 à partir de 14 h 00.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

5.1.1. Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 5.1.8).

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre et CFR Tout-Terrain) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4. du présent règlement.

5.1.6 A tout moment du rallye, la constatation de :

- L'absence d'un seul panneau de portière, d'une seule plaque de rallye ou d'un numéro d'identification entraînera une pénalisation de 160 € par constat,
- L'absence simultanée des 2 panneaux de portière, plaques de rallye ou numéros d'identification entraînera la disqualification.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la HAUTE VALLEE D'AZERGUES représente un parcours de **151,560 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **39,90 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 – 3 – 5 : Lamure sur Azergues / Col de La Croix Rozier : **8,5 km**
- ES 2 – 4 : Saint Didier sur Beaujeu / Col de la Casse Froide : **7,2 km**

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Samedi 12 février 2022 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
- **Dimanche 13 février 2022 : uniquement de 14 h à 17 h 30 (strictement interdites en-dehors de cet horaire),**
- vendredi 18 février 2022 de 9 h à 13 h.

Road Book : à télécharger sur le site ASA CENTAURE à partir du jeudi 10/02/2022 à 13 h

Des contrôles seront effectués.

6.2.7P PENALITES (reconnaisances)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.3.P CARNET DE CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.4.P CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.P DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.4.P CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5.P EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

7.5.18.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La remise des prix se déroulera le dimanche 20 février 2022 à l'issue de l'épreuve, 30 minutes après l'ouverture du parc fermé.

Lieu : salle polyvalente – Lamure sur Azergues

	GENERAL	GROUPES			CLASSES				
Nbre partants		3 à 5	6 à 10	+ 10	1	2 - 3	4 - 6	7 - 9	10 et +
1 ^{er}	400 €	200 €	250 €	300 €	100 €	150 €	250 €	300 €	350 €
2 ^{ème}	200 €		150 €	200 €			150 €	200 €	250 €
3 ^{ème}	100 €			100 €				100 €	150 €
4 ^{ème}									100 €
1 ^{ère} Féminine	120 €								

Les 3 premiers du Général et les 3 premiers de chaque Classe recevront une coupe, les coupes ne sont pas cumulables.

Les chèques correspondants aux prix distribués seront expédiés par courrier sous 10 jours.